

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-323

présenté par

Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Parmentier et Mme Bouquin

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	5 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tend à modifier comme suit l'affectation des fonds de la mission "Médias, livre et industries culturelles" :

- Au sein du programme n° 180 - "Presse et médias", l'action n° 6 - "Soutien à l'expression radiophonique locale" - est abondée à hauteur de 5 millions d'euros.

- Au sein du programme n° 334 - "Livre et industries culturelles", l'action n° 1 - "Livre et lecture" - est diminuée du même montant.

Le fond de soutien à l'expression radiophonique (FSER) permet de faire vivre un tissu de radios associatives qui assurent un lien de proximité avec les citoyens créant du lien social, favorisent la diversité des opinions, donnent la parole à ceux qui en sont souvent privés et ouvrent leurs micros aux acteurs et aux élus locaux pour informer les habitants d'une dynamique et du développement de leur territoire. Le désengagement massif de l'Etat dans cette action, avec une baisse de 29% des fonds alloués sur un an, ne peut qu'avoir des conséquences catastrophiques pour ces acteurs de la vie culturelle et démocratique locale. Il est donc absolument nécessaire, pour favoriser la survie de ces radios, de revoir à la hausse les crédits affectés.

Les actions visées par cet amendement étant fortement inégales quant à leur importance financière, l'impact négatif pour l'action diminuée est largement moindre que l'impact positif pour celle abondée. En effet, le montant de 5 millions d'euros permet de diviser par deux la baisse des crédits alloués à l'expression radiophonique, qui passe de 29% à 14% par rapport à 2024. Pour l'action "Lire et culture", il ne représente qu'une baisse supplémentaire d'1,5% par rapport à 2024, portant la baisse totale à moins de 2%.